CAB/I031/2-5

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

QUALISUD

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Accréditation N° 5-0058
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :
- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : **AB - 01114842 - 21 - 2**

2. Nom et adresse de l'opérateur :
GAEC CHIARI
Arnautot
32500 - PAUILHAC
Activité principale : **Producteur**

3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :
QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE
N° d'agrément : FR-BIO-16

4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :	6. Période de validité du :	au :
Productions végétales :			
Mélanges céréaliers sans légumineuses : blé/féverole	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Mélanges céréales légumineuses : Blé tendre / féveroles	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Prairie temporaire	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Prairie permanente	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Jachère, gel annuel entrant en rotation	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Blé tendre	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Epeautre : petit	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Ail	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Fraises	biologique	04/02/2021	31/12/2022
Productions animales :			
Poulets : de chair	biologique	04/02/2021	31/12/2022

6. Période de validité :
Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus

7. Date de contrôle : 04/02/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1 , du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 19/08/2021
Le Directeur, François LUQUET